

BDG Bundesverband Deutscher Gartenfreunde e.V.

Bundesministerium für Ernährung, Landwirtschaft
Und Verbraucherschutz
Madame la Ministre Ilse Aigner
(...)

8 juillet 2013, fra/thw
Réforme du droit des semences européen

Madame la Ministre Aigner,

La Commission Européenne a présenté le 6 mai 2013 un projet pour un nouveau règlement du droit des semences en Europe. Les premières nouvelles concernant l'amendement du règlement ont fait sursauter les jardiniers amateurs dans toute l'Europe. Certains articles dans les médias ont fait état du fait qu'outre les agriculteurs, aussi les amis jardiniers et les jardiniers privés pourront à l'avenir utiliser uniquement des semences agréées et que l'échange de semences reproduites entre jardiniers serait illégal.

La Commission Européenne a alors rejeté les plans de règlement pour le jardin amateur. Comme le document le confirme, les nouvelles règles devraient s'appliquer uniquement aux acteurs professionnels qui produisent des semences végétales. Malgré cela, le Bundesverband Deutscher Gartenfreunde (BDG) s'inquiète au sujet de cette évolution. Les amis jardiniers qui achètent des semences dans les magasins spécialisés sont concernés, car ces derniers peuvent vendre uniquement des semences pour un usage privé qui sont passées par une procédure d'autorisation coûteuse.

De nombreux petits producteurs de semences ne peuvent plus se permettre l'agrégation. Ceci pourrait rendre à l'avenir l'acquisition de plantes rares ou régionales difficile pour les jardiniers amateurs. Comme conséquence de ce règlement, le marché est dominé de plus en plus par quelques grands producteurs. Ceci n'aura pas seulement des répercussions sur les prix des semences mais restreint également la diversité. Le marché est de plus en plus dominé par des espèces hybrides qui ne peuvent pas être reproduites.

Le mouvement des jardiniers associés contribue de manière significative au maintien de la diversité au niveau des plantes de culture. Dans nos sites de jardins poussent plus de 2,000 plantes de culture, comme l'a démontré une étude du BDG en 2008. Avec les

scientifiques de l'Université de Kassel en tout 50 hectares ont été analysés sur 83 sites de jardins dans 62 régions en Allemagne.

86 pourcents de toutes les espèces répertoriées étaient des plantes d'ornement et 253 espèces ont été cultivées à des fins alimentaires. L'étude a révélé aussi que les jardins familiaux disposent d'une diversité significativement plus élevée de plantes que d'autres espaces verts urbains comme par exemple les parcs urbains.

« Maintien par le biais de l'utilisation » est une évidence et une contribution importante des jardiniers associés au maintien de la diversité des plantes de culture et de la biodiversité en Allemagne. Pour que ceci reste le cas aussi à l'avenir, nous vous prions, Madame la Ministre, de vous engager à Bruxelles afin de débureaucratiser l'accès au marché des semences et de reproduction de fruits et légumes ainsi que d'espèces agricoles anciennes. A cette fin, le comité directeur du BDG a adopté lors de sa réunion en avril 2013 à Hambourg une prise de position que nous vous soumettons pour information.

En collaboration avec vous, le BDG voudrait s'engager pour une plus grande diversité et une plus grande participation des agriculteurs, jardiniers, éleveurs et de nombreuses petites et moyennes entreprises et représentants d'intérêts en Europe et pour le maintien de la diversité génétique de nos plantes utiles. Ce n'est que de cette manière que l'agriculture ainsi que les entreprises de jardinage professionnelles et les jardiniers amateurs pourront s'adapter librement aux conditions environnementales et aux exigences des consommateurs modifiées.

Avec mes meilleures salutations

Dr. Norbert Franke
Président

Jürgen Sheldon
Membre du comité directeur

Annexe

Prise de position
Etude du BDG sur la diversité des espèces

